

---

## Séance du jeudi 13 avril 2023

---

**Membres en exercice :** Date de la convocation: 07/04/2023  
15

**Présents :** 13

**Votants:** 15

**Secrétaire de séance:**  
Dominique COMBE

*L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du Conseil Municipal*

**Présents :** Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Virginie FONGARO, Anthony LOPEZ, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Alda PENELA, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

**Représentés:** Edith ESCOURROU, Sylvain RIVIER

**Excusés:**

**Absents:**

---

**Objet: Adhésion à la mission d'accompagnement "fonds vert" du SYADEN - DE\_2023\_872**  
**MISSION ASSISTANCE TECHNIQUE FONDS VERT (AXE 1 Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux)**

Vu la délibération du Comité Syndical du SYADEN, n°2023-01 de février 2023 ;

Doté de **2 Milliards d'€uros**, le **Fonds Vert constitue le nouvel outil de soutien de l'Etat en faveur des investissements des collectivités pour la performance environnementale**, l'adaptation aux changements climatiques ou l'amélioration du cadre de vie. Celui-ci devrait bénéficier aux territoires durant **plusieurs années** (2 à 3 ans).

Sur le volet environnemental, il vise **principalement les collectivités ou leurs groupements jusqu'à 10 000 habitants** s'agissant de la rénovation thermique des bâtiments ou de l'éclairage public. D'autres mesures plus spécifiques peuvent être accordées à d'autres acteurs publics territoriaux s'agissant notamment des actions de résilience face au changement climatique ou de valorisation des déchets. Ce dispositif n'est pas exclusif d'autres accompagnements sous réserve de ne pas dépasser le taux maximal d'aides publiques de 80%. Il pourrait être couplé à ceux en vigueur pour lancer des rénovations du patrimoine public de façon accélérée (EP/Bâtiment).

**Fort de l'actif et de l'expertise mutualisée du SYADEN dans ces domaines (missions de rénovations énergétiques des bâtiments, dépôts de dossiers pour le compte des collectivités DSIL, FSIL, plan de relance,...), le SYADEN se propose d'assister les collectivités** dans l'analyse, la constitution et le portage des dossiers énergétiques auprès des territoires :

- **Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux** qui requiert à minima 30% d'économie d'énergie et tendre vers 40% ;
- **Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public** qui permettra notamment d'atteindre le seuil de 10% par an de renouvellement du parc en technologie LED.

La commune de HOMPS souhaite réaliser la rénovation énergétique d'un bâtiment énergivore : école communale, 28 avenue du Languedoc.

En effet, la commune envisage la réfection totale du toit, y compris son isolation, et une installation photovoltaïque est envisagée dans le but d'auto-alimenter le bâtiment.

Ainsi concernant la rénovation énergétique de ce bâtiment, les objectifs principaux de la mission d'accompagnement « Fond Vert » du SYADEN sont les suivants :

- si la collectivité n'a pas d'audit énergétique à disposition, l'agent SYADEN établira une étude thermique afin d'évaluer de l'état initial du bâtiment avant travaux et après réalisation des travaux envisagés ;
- identifier en lien avec le porteur de projet de la liste des travaux techniquement envisagés sur le bâti ou sur les installations thermiques et les autres équipements ou usages spécifiques ;
- fournir une assistance technique et administrative, ainsi que son appui sur le montage financier du projet de rénovation énergétique global pour le dépôt sur la plateforme Fonds Vert.

La collectivité doit notamment s'engager à fournir un ou deux interlocuteurs pour suivre l'ensemble de la mission et à s'acquitter d'une participation de 750 € par dossier pour les frais d'ingénierie relatifs à cet accompagnement.

L'objectif de cet accompagnement thermique est donc de pouvoir accompagner aux montages des dossiers de rénovation thermique des bâtiments dans le cadre du Fond Vert. Ainsi **la collectivité s'engage sur le principe à budgéter et réaliser un des programmes de travaux qui seront préconisés par l'accompagnement thermique.**

Une convention, engageant le SYADEN auprès de la collectivité et décrivant précisément la mission est jointe à cette délibération.

**Ayant Ouï l'exposé de Madame Le Maire, et après délibération, le Conseil Municipal :**

**AUTORISE Madame Le Maire** à monter le dossier de demande de subvention « Fond Vert » pour ce projet afin de le déposer auprès des services de l'Etat ;

**AUTORISE Madame Le Maire** à déposer ce dossier auprès d'autres organismes financeurs (Europe, ADEME, Région Occitanie, Conseil départemental de l'Aude, ...) ;

**DÉCIDE** de mandater le SYADEN pour réaliser le dépôt de subvention « Fond Vert » pour ce projet auprès des services de l'Etat ;

**AUTORISE** le SYADEN à voir et traiter les données de consommations énergétiques relatives à la mission ACTEE sur le(s) bâtiment(s) sélectionné(s) de son patrimoine dans le cadre cette mission ;

**DÉSIGNE** Madame Virginie FONGARO en qualité de référent(e) de la collectivité pour le suivi du projet ;

**AUTORISE Madame Le Maire** à signer tout acte ou engagement nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré Affichage le lundi 17 avril 2023

Madame le Maire

**Béatrice BORT**



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.